



communauté  
de l'auxerrois

## ARRETE N°2026-DRJH-033

--

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME AURORE CLUZEL

**Le** Président de la Communauté de l'Auxerrois,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122- 18 et L.2122-19 ;

**Vu** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** la délibération n°CC-2026-005 en date du 22 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Considérant** que le Président de la Communauté de l'Auxerrois peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général et au directeur des services techniques, aux responsables de services intercommunaux.

**Considérant** que Madame Aurore CLUZEL est directrice de la cohésion sociale du temps de l'enfant ;

**Considérant** la nécessité d'assurer la continuité du service public,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Mathieu DEBAIN, Président de la Communauté de l'Auxerrois, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature à Madame Aurore CLUZEL, directrice de la cohésion sociale du temps de l'enfant pour signer les pièces contractuelles et les bons de commande pour les achats d'un montant inférieur à 5000€ HT dans le périmètre de sa direction.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Président,

Mathieu DEBAIN